




Informations de base	
<p><b>2007/0044(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de partenariat et de coopération CE/Ouzbékistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole</p> <p>Voir aussi <a href="#">1996/0151(AVC)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Ouzbékistan</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	20/03/2007
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2852	2008-02-25
	Agriculture et pêche		2917	2008-12-18
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Relations extérieures		FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0117 	Résumé
20/03/2007	Vote en commission		Résumé
19/06/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0306/2008</a>	

02/09/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0373/2008</a>	Résumé
02/09/2008	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		
24/01/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0044(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">1996/0151(AVC)</a>
Base juridique	Traité Euratom A 101-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 055 Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 094 Traité CE (après Amsterdam) EC 133 Traité CE (après Amsterdam) EC 181A Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 093
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/47435

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0306/2008</a>	11/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0373/2008</a>	02/09/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0117</a> 	16/03/2007	<a href="#">Résumé</a>	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Acte final

Décision 2009/0050  
JO L 021 24.01.2009, p. 0041

Résumé

# Accord de partenariat et de coopération CE/Ouzbékistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0044(CNS) - 18/12/2008 - Acte final

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Ouzbékistan.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/50/CE, Euratom du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente décision, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part, sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'APC est approuvé au nom de la Communauté européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres.

Pour rappel, l'accord de partenariat et de coopération CE-Ouzbékistan est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999 (voir [AVC/1996/0151](#)).

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies. Dans l'attente de son entrée en vigueur, le protocole a été appliqué à titre provisoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

# Accord de partenariat et de coopération CE/Ouzbékistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0044(CNS) - 16/03/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie (élargissement 2007) à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et l'Ouzbékistan.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission.

CONTENU : L'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part, est un accord «mixte» qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999, c'est-à-dire avant l'élargissement de l'Union à la Bulgarie et la Roumanie (voir [AVC/1996/0151](#)).

Il est en conséquence nécessaire d'adjoindre à l'APC un protocole pour tenir compte de l'adhésion de ces 2 nouveaux États membres à l'accord, conformément à l'article 6, par. 2 de l'acte d'adhésion annexé au traité d'adhésion du 25 avril 2005.

La Commission a donc négocié un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec l'Ouzbékistan, qu'il convient maintenant de conclure au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et d'approuver par la Communauté européenne de l'énergie atomique.

C'est précisément l'objet de la présente proposition.

# Accord de partenariat et de coopération CE/Ouzbékistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0044(CNS) - 02/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 653 voix pour, 18 voix contre et 17 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, selon la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL) au nom de la commission des affaires étrangères.